



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MARANGE-SILVANGE

Préambule et cadre juridique

Depuis la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015, les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) des C.C.A.S. sont modifiées. Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé chaque année de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce rapport est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire car il apporte le support nécessaire aux débats concernant les orientations budgétaires et les actions projetées pour le Conseil d'Administration. Ces débats renforcent la transparence financière et l'information des élus et des citoyens.

Concrètement, ce document dresse le bilan qualitatif et financier des activités et du fonctionnement du C.C.A.S. sur l'année écoulée afin d'en tirer des axes de réajustement et d'évolution.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du C.C.A.S. et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

La Ville de Marange-Silvange met le bien-être de ses concitoyens au centre de ses préoccupations et c'est en ce sens que sont dégagées les politiques prioritaires du C.C.A.S.

Présentation de la structure

I _ Le Conseil d'Administration

(art.R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles)

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marange-Silvange se compose de dix-sept (17) membres répartis comme suit :

Monsieur le Maire, désigné par les textes en tant que Président ; 8 membres élus par délibération du Conseil Municipal en son sein ; 8 membres désignés par arrêté du Maire. Pour ces derniers, il s'agit de personnes qui par leur profession ou leur engagement dans la vie de la collectivité (association...) amènent une plus-value à la compréhension et au bon déroulement des missions du C.C.A.S..

Madame Virginie FOURNIER est adjointe au Maire en charge du C.C.A.S., du logement et du commerce depuis juillet 2022 et vice-présidente du C.C.A.S. depuis son élection du 29 septembre 2022.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2024.

2 _ Les agents du Centre Communal d'action sociale

Depuis septembre 2022, le C.C.A.S. est rattaché au service à la Population et C.C.A.S. regroupant l'accueil, l'état-civil, les élections, le recensement, la gestion des cimetières, l'urbanisme, le foncier, la bibliothèque et l'agence postale pour un total de 12 agents. Depuis le début de l'année 2025, les compétences foncier et urbanisme intègrent le nouveau service dédié, confié à au D.S.T..

En ce qui concerne plus particulièrement le C.C.A.S., plusieurs changements ont marqué l'année 2024.

L'agent recruté dans le cadre du service de portage de repas à domicile a fait valoir son droit à retraite au 31 août 2024 ; la décision de clôturer ce service a été actée.

Le contrat de travail de l'agent recruté pour le service de transport « le baladeur » a pris fin au 31 décembre 2024.

En 2024, le personnel rattaché plus spécifiquement au C.C.A.S. représente environ 3.4 ETP, hors considération des éléments précisés ci-dessus.

Depuis janvier 2025, l'organisation du C.C.A.S. a été repensée.

L'agent social présent au C.C.A.S depuis de nombreuses années a changé de poste de travail pour exercer à l'accueil du service à la population ; parallèlement, ses compétences sont mobilisées au C.C.A.S en cas de besoin.

Des démarches de recrutement sont en cours pour le poste d'agent social, nouvellement défini comme suit : mi-temps dévolu au C.C.A.S pour l'ensemble des tâches et mi-temps pour la gestion du service de transport « le baladeur ».

Aussi, depuis février 2025, le personnel dédié au C.C.A.S. représente donc soit 2 ETP.

Les missions du C.C.A.S.

Les C.C.A.S. possèdent des missions obligatoires ainsi que des missions facultatives. Ces dernières sont définies selon la politique sociale de chaque commune.

a) Les missions légales obligatoires

L'aide sociale légale (art.L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles) consiste en l'accueil, voire l'accompagnement des demandeurs dans la constitution de dossiers ainsi que leur transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, CPAM, MDPH, (...). L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le C.C.A.S. oriente aussi quotidiennement des personnes vers les services en capacité de répondre à leurs besoins. L'orientation nécessite une connaissance fine des différents dispositifs, des organismes et de leurs compétences. Il est à noter que l'ouverture des Maisons France Service sur le territoire

sont un soutien précieux pour les habitants dans le cadre de leurs démarches administratives. Une Maison France Service devrait prochainement être implantée au local dans les anciens locaux de la Poste.

La domiciliation permet à des personnes ne pouvant disposer d'une adresse individuelle d'obtenir une adresse postale pendant un an avec possibilité de renouvellement. La domiciliation et l'établissement d'une adresse postale sont nécessaires dans le cadre d'une demande d'ouverture de droits (prestations sociales, inscription sur les listes électorales, aide juridique, etc.).

Pour l'année 2024, la domiciliation au C.C.A.S. a concerné neuf personnes, ce qui porte le nombre de domiciliation totale à huit foyers.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) (art.R.123-1 C.A.S.F. et décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) : Ce diagnostic sociodémographique de l'analyse des besoins sociaux doit faire « l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux », puis mis à jour annuellement.

L'A.B.S. consiste en la collecte et l'analyse des multiples données concernant la population de la commune. L'objectif est d'évaluer la structure et la dynamique globale de la population, d'effectuer un focus sur les différents publics et les thématiques clés telles, le logement, la santé, l'emploi, la formation, la précarité., évaluer les ressources disponibles sur le territoire, faire des hypothèses sur les besoins qui ne seraient pas couverts pour affiner la politique sociale locale. Bien qu'enrichissante sur la connaissance fine de la population et de ses besoins, cette étude nécessite le recours aux compétences d'un prestataire externe ou d'un profil adapté dans le cadre d'une embauche temporaire. Bon nombre de C.C.A.S. ne peuvent remplir cette obligation en raison du coût élevé de la prestation et de la nécessité de mise à jour annuelle. De plus, l'instabilité économique et sociale actuelle laisse craindre une obsolescence trop rapide des données.

Afin de rester cohérent avec l'évolution des besoins de la population, le C.C.A.S. adapte ses actions et le suivi social en fonction des données collectées tout au long de l'année, qu'il s'agisse de données chiffrées transmises par les partenaires internes ou externes (Département, bailleurs sociaux, associations...) ou de données plus empiriques (analyse des suivis sociaux, de la récurrence de certaines demandes...).

La lutte contre la pauvreté et les exclusions (article L.115-1 du C.A.S.F.) est un impératif national. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

L'État, les Collectivités Territoriales, les établissements publics dont les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, les organismes de Sécurité Sociale ainsi que les Institutions Sociales et Médico-Sociales poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer la pauvreté et les exclusions.

b) Les missions facultatives

Le C.C.A.S. de Marange-Silvange développe majoritairement des actions sociales facultatives en faveur de l'ensemble de la population. Le détail de ces actions sera présenté dans un prochain item de ce présent rapport.

Marange-Silvange, sa population dans un contexte socio-économique instable

Au 1^{er} janvier 2022, La population totale de référence de Marange-Silvange est de 6 573 habitants, au sens de l'Insee. Si l'on considère l'évolution moyenne de la démographie de Marange-Silvange au cours des cinq dernières années, en 2024, le nombre d'habitants serait de 6 825 personnes. (Source ville-data)

Les données présentées sont majoritairement issues des statistiques de l'INSEE de 2021.

Population par grandes tranches d'âges – source INSEE 2021

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	5 842	100,0	5 965	100,0	6 527	100,0
0 à 14 ans	1 060	18,1	1 072	18,0	1 234	18,9
15 à 29 ans	986	16,9	983	16,5	1 070	16,4
30 à 44 ans	1 184	20,3	1 138	19,1	1 241	19,0
45 à 59 ans	1 353	23,2	1 411	23,7	1 442	22,1
60 à 74 ans	759	13,0	801	13,4	938	14,4
75 ans ou plus	500	8,6	560	9,4	602	9,2

Les données statiques du recensement de la population effectué en début d'année à Marange-Silvange sont attendues dans quelques mois.

Récemment, le parc locatif social de Vivest s'est étendu avec la construction de 94 logements. A ce jour, 34 appartements et 17 maisons sont attribués. Le positionnement de nombreuses demandes de logement ou de relogement de ménages de la ville a pu être possible du fait d'un partenariat actif avec le bailleur social.

Ces données peuvent engendrer des répercussions sur les actions pérennes du C.C.A.S. ou le déploiement de futures actions en lien avec les besoins recensés.

Toujours selon les statistiques de l'Insee de 2021, 23.9% de la population de 15 ans ou plus sont retraités, 34.10% sont employés ou ouvriers, 23.5% sont de professions intermédiaires, cadres ou de professions intellectuelles supérieures et 16.4 % catégorisés en autres personnes sans activité professionnelle.

La composition des ménages se présente comme telle : 26.2% ménages d'une personne, 30.8% couples sans enfant, 33.5% couples avec enfants, 9.3% familles monoparentales. La composition moyenne des ménages est établie à 2.38 personnes.

Pour information, les statistiques de l'état civil Insee de 2024, précisent 50 naissances en 2024 et 72 décès.

En 2021, en ce qui concerne notre ville, les statistiques évoquent l'indice de vieillissement suivant : 69 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Ce rapport est de 91 pour 100 jeunes en Moselle et de 86 pour 100 jeunes en France <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/indice-de-vieillessement>

Pour aller plus loin, 73.2% de la population des personnes âgées entre 15 et 64 ans sont actives (dont 8.4% au chômage) et 23.7% sont inactives (8.5% élèves ou étudiants, 6.7% retraites, 8.5% autres inactifs).

Les femmes en activité à temps partiel représentent 30.7% de la part des salariés, les hommes 3.3%.

La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021 s'établit à 24 080€.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2024

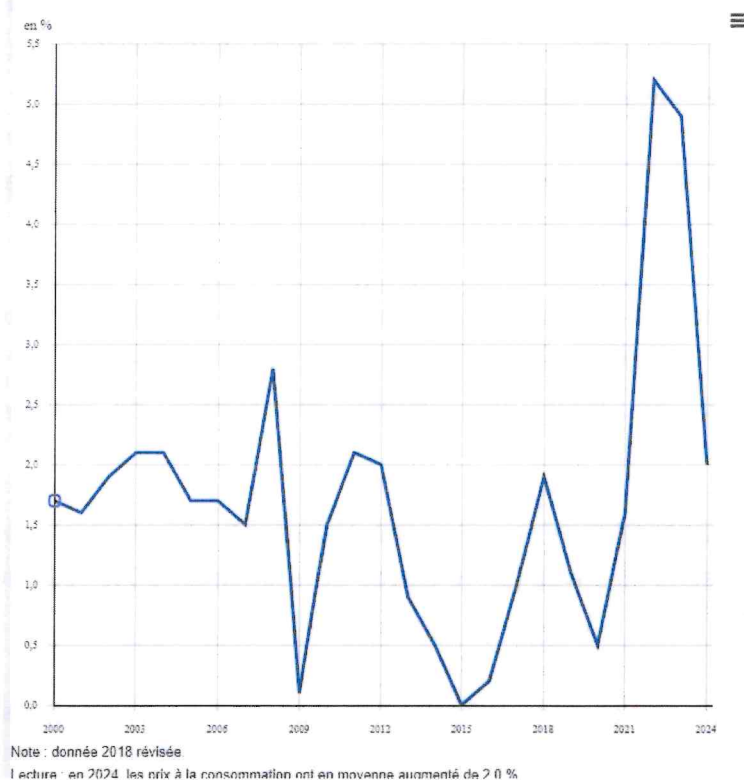
Les rapports interdéciles des revenus permettent d'identifier les disparités (ou écarts) entre les classes sociales. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10% les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10% les plus modestes. Concernant notre ville, ce rapport s'élève à 3 en 2021. Cela signifie que les 10% les plus aisés ont un niveau de vie au moins de 3 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes.

Au niveau des logements, 70.3% des résidences principales sont des maisons et 29.3% des appartements. 56.8% des ménages présentent une ancienneté d'emménagement de 10 ans ou plus, 16% de 5 à 9 ans, 18.5% de 2 à 4 ans et 8.7% de moins de 2 ans. 72.3% des ménages sont propriétaires, 26.9% sont locataires.

Alors que les fluctuations de l'indice des prix à la consommation, principale mesure de l'inflation, étaient relativement faibles d'une année sur l'autre jusqu'en 2021, les prix à la consommation ont connu une nette accélération en 2022 en moyenne annuelle. Ils ralentissent fortement en 2024. L'inflation annuelle s'établit ainsi, à +2,0 % près, +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022.

En janvier 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,2 % sur un mois et de 1,7 % sur un an. Néanmoins, l'historique de l'inflation depuis 2022, a des répercussions directes sur les budgets des familles, notamment celles disposant de ressources précaires.

Évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation



<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033#:~:text=Ils%20ralentissent%20fortement%20en%202024,5%2C2%20%25%20en%202022.>

Les actions 2024

LES ACTIONS À DESTINATION DES SENIORS et DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les séniors, entendu comme les personnes âgées de 60 ans et plus, forment un public très disparate en termes de situation et de besoin. Facilement isolée, une personne dite âgée pourra avoir besoin de services pour le maintien à domicile ou au contraire d'actions pour rompre l'isolement et créer du lien social. Le C.C.A.S. se veut donc à l'écoute de leurs demandes afin d'y répondre au mieux sans pour autant développer une approche intrusive.

Selon les statistiques de l'Insee 2021, le pourcentage des seniors de 60 à 74 ans suit une courbe croissante (12,8% en 2009 – 13,3% en 2014 - 14,3% en 2020). Concernant la tranche d'âge des personnes âgées de plus de 75 ans, l'évolution apparaît moins marquée (8,4% e 2009 – 9.3% en 2014 – 9.2% en 2020).

Les autres tranches d'âge apparaissent stables voir en diminution par rapport à la population totale.

Considérant ces projections, le budget consacré aux actions destinées aux seniors pourrait être en évolution progressive (gouter, repas, colis...). Par ailleurs, selon les besoins recensés, d'autres actions seront potentiellement à envisager dans le futur.

1 _ Portage de repas à domicile

Depuis 2020, le service de portage de repas a connu de fortes transformations. La décision d'assurer ce service aux seuls habitants de Marange-Silvange et de Bronvaux est mise en œuvre depuis juillet 2021. Auparavant, le service assurait le portage de repas auprès de nombreuses communes extérieures.

Cette diminution du nombre de communes concernées a, de fait, entraîné une baisse des mouvements budgétaires en dépense et en recette, ce qui a rendu inutile l'utilisation d'un budget annexe.

Au cours de l'année 2023, le nombre moyen de clients a fortement diminué, passant de 24 à 14 à partir du mois d'août. Les données ont été relativement stables en 2024.

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de repas Journalier moyen	Nombre de repas mensuel moyen	Nombre de repas annuel
2021	19			
2022	24		407	4889
2023	24 (De janvier à août 2023) 14 (D'août à décembre 2023)	14 sur 365 jours 19 par jour d'activité	395	4880
2024 De janvier à août	Moyenne de 13	10 par jour 14 par jour d'activité	285	2310 (De janv à août)

Éléments du budget du portage de repas à domicile

Intitulé des charges	Dépenses			2024
	2021	2022	2023	
Carburant	1 701,35 €	1 189,94 €	1 135,56 €	837.94 €
Réparation - Entretien Véhicule	541,00 €	345,96 €	474,06 €	999.80 €
Assurance des véhicules	783,84 €	749,38 €	673,43 €	316.67 €
Salaires et Charges Personnel	41 088,95 €	28 624,80 €	18 518,68€	11 725.28 €
Alimentation	4 054,99 €	1 346,65 €	1 661,54 €	661.96 €
Restauration	49 069,12 €	28 624,80 €	32 141,24 €	14 308.52 €
TOTAL	97 239,25 €	60 881,53 €	54 604.51 €	28 850.35 €
Années	Recettes			
2021	96 954,35 €			
2022	41 236,85 €			
2023	49 870.70 €			
2024 (de janvier à août)	24 133.20 €			

De janvier à août 2024, le contrat de l'agent du service de portage de repas est passé de 22 heures à 20 heures par semaine. En effet, la diminution du nombre de repas hebdomadaire et la reprise de la majeure partie des situations accompagnées au titre de la veille sociale, portée par la responsable adjointe du service, nécessitait cette révision horaire.

Au 31 août 2024, l'agent du service de portage de repas a fait valoir ses droits à retraite et le service de portage de repas a été suspendu.

Les utilisateurs du service ont été accompagnés au préalable pour une mise en relais avec d'autres prestataires locaux. Un document d'informations adaptées ainsi que les offres de prestation des prestataires leur ont été remis.

2 _ Le service de transport accompagné et collectif « le baladeur »

Considérant la gestion de l'intégralité du service du portage de repas par l'agent concerné, le contrat de travail de l'agent du service de transport « le baladeur » a été revu à la baisse en janvier 2024.

Puis, compte tenu du nombre de transport assuré, le volume horaire est passé à 17h30 par semaine au 31 septembre 2024. Le planning de transport a ainsi été adapté au 1^{er} octobre 2024.

Planning Baladeur	Horaires de prise de rendez vous	Matin	Après midi
Mardi	08h45 - 12h00 13h15 - 17h30	Maizières les Metz/Hauconcourt Leclerc	Marange-Silvange
Mercredi	09h15 - 12h00	Marange-Silvange	/
Jeudi	09h00 - 12h00 14h15 - 17h00	Semécourt Auchan	Marange-Silvange

Il est à noter que l'agent chargé du transport accompagné assure aussi la mise en place ou le remplacement des appareils de téléassistance et participe à diverses actions développées par le C.C.A.S.

Le contrat de travail de l'agent n'a pas été renouvelé au 31 décembre 2024.

En effet, comme indiqué précédemment, le choix a été retenu de proposer à l'agent social du C.C.A.S de prendre un poste de travail au service accueil à la population et de procéder au recrutement d'un nouvel agent à temps plein pour assurer la gestion du C.C.A.S. et le service de transport le baladeur.

Etat des déplacements

La mobilisation du service démontre une légère baisse en 2024 (974 déplacements en 2023).

2024	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Tot
Tarif 1	77	82	68	36	41	30	20	26	43	81	67	53	624
Tarif 2	26	25	18	23	24	21	21	19	28	30	28	23	286
Tot	103	107	86	59	65	51	41	45	71	111	95	76	910

Le transport à la demande répond essentiellement à des trajets intramuros : professions médicales ou paramédicales, pharmacie, hôpital, banque, restos du cœur, mairie, magasins alimentaires, agence postale, visite parent ou amis, coiffeur, goûters...

Pour l'année 2024, une moyenne de 76 trajets aller/retour par mois est constatée, dont environ 16 en lien avec la santé et 37 pour les courses alimentaires.

La période des goûters des seniors de début octobre à fin mars démontre une incidence directe sur le volume des transports.

Le nombre d'utilisateur potentiel sur 2024 s'élève à 40 personnes différentes.

Les éléments chiffrés du fonctionnement du service

L'augmentation des tarifs du service de transport, initialement retenue et opérée depuis septembre 2024, a nécessité une nouvelle évaluation. Depuis le 1er novembre 2024, une revalorisation des tarifs moindre est actée.

De plus, les nouvelles modalités de tarification officialisent les demandes de transport sur plusieurs destinations dans la ville, sur la même base que les déplacements extra muros (tarif 2).

Villes de résidence	Tarif 1 Déplacements A/R Marange-Silvange	Tarif 2 - Déplacements extra muros A/R Hauconcourt/Semécourt/Hagondange - Déplacements intramuros avec plusieurs destinations A/R
Marange-Silvange	3.75€ Le déplacement aller/retour Soit 18.75€ les cinq tickets	6.45€ Le déplacement aller/retour Soit 32.25€ les cinq tickets
Bronvaux	4.30€ Le déplacement aller/retour Soit 21.50€ les cinq tickets	8.60€ Le déplacement aller/retour Soit 43.00€ les cinq tickets

Le budget

Désignation	Dépenses			2024
	2021	2022	2023	
Carburant /énergie	813,99 €	718,71 €	899,88 €	260.00€
Réparation/Entretien Véhicule	421,42 €	1 732,40 €	0,00 €	96.06€
Assurance du véhicule	361,77 €	374,69 €	404,06 €	332.76€
Salaires/Charges Personnel	9 916,38 €	10 588,29 €	13 537,09 €	21 088.93€
Frais Affranchissement	229,69 €	229,69 €	162,34 €	/
Frais de Télécommunication	140,40 €	140,40 €	140,40 €	140.40€
Impression Carnets	0,00 €	372,00 €	0,00 €	390.00€
TOTAL	11 883,65 €	14 156,18 €	15 243,77 €	22 308.15€

Recettes			
2021	2022	2023	2024
3 425,00 €	3 470,00 €	4 305,00 €	4 103.25€
3 425,00 €	3 470,00 €	4 305,00 €	4 103.25€

La ligne « salaires et charges de personnel » montre une augmentation progressive depuis 2023, expliquée par la majoration du coût salarial depuis octobre de la même année.

La ligne « carburant/énergie » est en diminution. La recharge du véhicule électrique « le baladeur » acheté en 2023, est refacturée au C.C.A.S. à hauteur de 10.00€ les 350 km.

Le budget prévisionnel 2025 présentera un remboursement du Fond de Compensation de la TVA d'un montant de 4 791.97€ qui sera inscrit en recettes d'investissement.

3 _ La téléassistance

Le prestataire Filien Téléassistance ADMR est le partenaire du C.C.A.S. depuis de nombreuses années.

Au 31 décembre 2024, 32 abonnés dont 31 clients Filien connect et 1 cliente Filien Mobilité, sont recensés.

Une rétrocession financière par le prestataire est proposée pour tenir compte des heures effectuées par l'agent chargé du baladeur, que ce soit pour la mise en place des abonnements, l'installation ou le suivi de l'appareil. La base de cette rétrocession est de 13,20% du chiffre d'affaires HT comme présenté ci-dessous :

FILIEN CONNECT : 13.20 %

FILIEN MOBILITÉ : 13.20 %

FILIEN HABITAT : 6 %

Pour 2024, cette compensation financière représente une recette de 1 029.45€ divisée en quatre versements trimestriels, dont le dernier trimestre est perçu début d'année 2025.

4 _ Colis de Noël

Pour l'année 2024, les colis ont été distribués, dans une ambiance conviviale, le samedi 14 décembre après-midi, à la salle André Malraux. Cette action concerne les personnes âgées de 70 ans et plus. Les membres du C.C.A.S., adjoints aux Maire, conseillers municipaux et conseillers municipaux juniors, ainsi que les bénévoles des goûters des seniors se sont mobilisés pour parfaire l'organisation de cette action.

389 colis personnes seules, pour un coût unitaire de 15,00€TTC, et 196 colis couples pour un coût unitaire de 28.00€ TTC, ont été commandés auprès du fournisseur« FLEURONS DE LOMAGNE ». Dans le cadre de la négociation avec ce dernier, 20 colis couples restants ont pu être repris ce qui a engendré un avoir en 2025.

Les résidents du foyer Bernard DELFORGE et de l'EHPAD annexé à l'hôpital de MARANGE-SILVANGE, précédemment domiciliés dans la ville, se sont vu offrir un présent pour les fêtes de fin d'année. Le budget réservé à cette action, comprenant les frais liés au goûter, s'élève à 11 899,43€ (déduction de l'avoir en attente).

5 _ Les goûters des seniors

Organisés par le C.C.A.S. grâce à l'implication de bénévoles, les goûters des seniors se déroulent tous les mardis après-midi, en alternance au centre socio-culturel de Ternel ou à la salle André Malraux à Silvange, de début octobre à fin mars de l'année suivante. Les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de faire appel au service de transport « Le Baladeur » pour s'y rendre.

Une moyenne de cinquante-cinq personnes, comprenant les bénévoles, se réunit chaque mardi sur la période concernée pour partager de moments de convivialité autour d'un café et faire des activités de leurs choix (jeux de cartes, tricot, crochet, ou discuter tout simplement).

Lors du goûter de la Saint Nicolas, une bonbonnière a été offerte par le C.C.A.S..

Cette action a représenté un coût global de 3 451.83€ pour la saison 2023/2024.

6 _ Les ateliers seniors

L'atelier Nutri'Activ

Cet atelier de six séances, construit autour de l'alimentation et la pratique d'activités physiques adaptées, s'est déroulé de mars à juin 2024 dans la salle Socio Culturel secteur de Ternel.

Financé par les caisses de retraite, il a été proposé par le C.C.A.S. en partenariat avec l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires de Lorraine (ASEPT Lorraine). Cet atelier a rencontré un vif succès.

Ma box intergénérationnelle

Initialement proposées en partenariat avec l'association 17.91, quatre séances étaient prévues au cours des mois de novembre et décembre 2024. L'objectif de ces séances consistait à proposer des temps de rencontres conviviaux, confectionner des boîtes avec divers objets à créer, puis de les offrir à des enfants lors d'un goûter partagé. La finalité de ces rencontres s'orientait vers la concrétisation

d'une action intergénérationnelle sur le long court. Faute de participation, ces séances ont dû être annulées.

7 _ Anniversaires Centenaires et doyens

Une carte d'anniversaire spécifique est élaborée et envoyée pour l'anniversaire des centenaires ou doyens de la ville.

8 _ Anniversaires de mariage

Une réception autour d'un buffet dinatoire s'est déroulée le samedi 14 septembre 2024, salle « André Malraux ».

Les convives concernés sont les couples ayant fêté leurs Noces d'Or, de Diamant et de Platine, ainsi que les couples fêtant plus de 60 ans de mariage sur l'année 2024.

Vingt-quatre couples, sur quarante-neuf couples invités, ont répondu favorablement pour participer à cette cérémonie.

Le budget alloué à cette manifestation s'est élevé à 3 014.39€.

De plus, ce montant budgétaire est conforté de la somme de 774,47€ (dont 450.00€ pour le renouvellement des verres en cristal), relative aux présents offerts aux couples souhaitant une délégation municipale à leur domicile pour célébrer leur anniversaire de mariage : noces d'or, de diamant et de Platine.

9 _ Repas des seniors

Plus de 800 personnes âgées de 70 ans et plus, accompagnées de leur conjoint ainsi que les bénévoles des goûters, ont été invitées aux traditionnels repas des seniors les dimanches 3 et 10 mars.

Ces deux journées ont réuni 298 personnes, dont 252 seniors invités, dans une ambiance conviviale. Les prestations des partenaires retenus ont été fortement appréciées.

Une loterie gratuite a été proposée avec des petits objets et gourmandises ; celle-ci a permis de dynamiser l'après-midi au grand bonheur des participants.

Le budget consacré à cette action s'est élevé à 13.981,73€.

10_ La boîte Vit'ale

Ce projet a pu être finalisé en 2024 au terme du choix de la dénomination de la boîte, de l'élaboration des fiches médicales et fiches de renseignements particuliers, d'un document d'information, de la

recherche de collaboration avec de nombreux partenaires : professions médicales et paramédicales, association d'aide et de maintien à domicile, services de police et d'urgence.

Un kit boîte Vit'Ale est proposé aux personnes âgées à compter de 70 ans , ainsi qu'aux personnes présentant une pathologie ou une fragilité, tel l'isolement, sans condition d'âge.

La réunion d'information publique organisée, pour présenter le dispositif et distribuer les kits, n'a pas recueilli de mobilisation particulière.

Pour sensibiliser un maximum de personnes, le kit a été proposé lors de la distribution des colis des seniors.

Au 31/12/2024, 415 kits ont été distribués aux seniors référencés et 7 à des personnes présentant une vulnérabilité sans condition d'âge.

Une communication régulière sur ce dispositif mérite d'être envisagée.

11_ « Et si on partageait le repas ensemble », « et si on partageait un moment ensemble » -

Initialement nommé « comme à la cantine », ce projet a été décomposé en deux items différenciés dans l'objectif de faciliter et clarifier la communication.

Ces deux actions sont destinées à un public senior, isolé, ou porteur d'un handicap.

Les objectifs de ces actions s'orientent ainsi : proposer un déjeuner équilibré lors d'un moment convivial, favoriser les interactions sociales, réduire l'isolement, stimuler ou partager ses capacités.

Le règlement intérieur a été proposé et validé en conseil d'administration.

Ainsi, prochainement, seront proposés :

- Un service de restauration collective, au sein de la cantine scolaire La Rousse ou de la restauration scolaire de La Ruche,
- La mise à disposition d'un espace d'activités en autonomie dans les locaux de la cantine scolaire La Rousse,
- Des activités intergénérationnelles avec les enfants au service périscolaire la Ruche.

LES ACTIONS CONTRE LA PAUVRETE ET LES EXCLUSIONS

1 _ Les demandes d'aide alimentaire

Le montant des aides alimentaires et financières allouées aux administrés en 2024 s'élève à 2 972.00€. Sur 24 demandes d'aides adressées au C.C.A.S, 20 demandes ont recueilli un avis favorable. Les motifs des rejets sont expliqués par : situation connue différente de celle exposée dans la demande d'aide, situation budgétaire nécessitant des choix sur les priorités, absence de réponses aux questionnements.

En règle générale, le C.C.A.S se positionne en termes d'aide alimentaire, même si les demandes sont formulées autour de la prise en charge d'une facture (facture d'énergie notamment).

Par ailleurs, une famille a été exceptionnellement soutenue par la prise en charge d'une facture de restauration scolaire (91.68€).

Les demandes d'aides émanent essentiellement des assistants sociaux du Centre Moselle Solidarités du Département de la Moselle ou de l'Union Départementale des Associations Familiales. En fonction des situations décrites, un contact téléphonique avec le prescripteur, ou un entretien avec le ménage est organisé.

Ces moments d'échanges permettent une évaluation plus globale de la situation et des besoins, ainsi qu'un retour d'analyse et des pistes d'amélioration. Les situations sont abordées d'une manière transversale en lien avec l'ensemble des compétences communales ou intercommunales (logement, activités culturelles, formation, emploi.). En effet, parfois, la précarité de la situation financière découle ou peut être amplifiée par d'autres facteurs.

Ces moments d'échange permettent aussi de créer ou de recréer du lien en mettant en avant un service d'écoute et de proximité.

Plusieurs situations démontrent le besoin d'envisager un travail éducatif sur le budget ou des actions autour de l'insertion sociale.

Le référencement du C.C.A.S. sur la plateforme de l'inclusion, avec lecture des emplois d'insertion, a été mis en œuvre pour trois familles. Malgré les rendez-vous organisés avec l'association intermédiaire A.I.D.E. , et les propositions de missions ponctuelles de travail, aucune suite n'a été donnée par les ménages concernés.

Le montant porté sur le budget primitif concerne l'achat de chèque alimentaire auprès de la société UP Service.

2 _ Soutien financier aux organismes

En 2024, le C.C.A.S. a accordé 1 055.15€ de subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

Associations	Montant
S.O.S AMITIE	200.00€ (2023) + 100.00 €(2024)
CROIX ROUGE FRANCAISE	100.00 €
C.L.C.V.	455.15 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100.00 €
ASSOCIATION E.L.A.	100.00 €
TOTAL	1 055.15 €

A cette somme s'ajoute de reversement du bénéfice de l'action Octobre Rose 2024 de 2 972.76€ au profit de la Ligue Contre le Cancer (détails dans la partie actions en faveur de la santé).

3 _ Collectes

Partenariat avec le Restaurant du Cœur

Une collecte de denrées alimentaires non périssables et de produits d'hygiène a été organisée en Mairie du 4 au 29 novembre 2024 au profit de l'antenne locale des Restaurants du cœur. Au regard de la baisse significative des produits collectés depuis 2023, et considérant que la période proposée n'apparaît plus pertinente, cette collecte est organisée en mars pour 2025, sur la même période que l'action menée par le CMJ.

Partenariat avec le Secours Populaire

Le partenariat avec le Secours Populaire Français concernant l'opération « boîtes bonheur » a été reconduit. L'objectif de cette action est de pouvoir offrir un cadeau aux personnes présentes lors du repas de Noël proposé par le Secours Populaire aux familles en situation de précarité. Les « boîtes bonheur » sont composées d'un article chaud, de douceurs à manger, d'articles divers à offrir, d'un objet en lien avec la distraction et la détente, ainsi qu'un mot personnalisé pour les fêtes de fin d'année.

Organisée du 25 novembre au 13 décembre 2024, la collecte des boîtes a rencontré l'adhésion des habitants de la ville. Vingt-quatre boîtes bonheur ont été remises au Secours Populaire Français, section locale de Talange.

Partenariat avec les bikers de l'association la Santa Muerte El Paso

Pour la troisième année consécutive, les bikers ont organisé une collecte de jouets au profit des enfants et plus généralement des familles en précarité financière pour qui la période de Noël représente souvent un vrai dilemme au regard du coût des cadeaux.

Cette action a concerné 12 familles et 22 enfants (familles ayant sollicité une aide alimentaire au cours de l'année 2024, familles repérées lors de l'étude du quotient familial calculé pour l'aide au départ en classe transplantée, familles fréquentant l'antenne locale des restos du cœur, et une famille hébergée par l'association Est Accompagnement sur le secteur de Silvange). Cette année, nous n'avons pas eu d'orientation de famille en situations précaires des assistantes sociales du Centre Moselle Solidarités de Hagondange.

Familles et enfants ont été reçus dans la salle d'activité de la bibliothèque le 16 décembre 2024.

Les enfants ont pu choisir deux jeux dans leur tranche d'âge. Un stock de jeux et jouets reste présent pour l'année prochaine. Une réflexion pourrait être portée sur de nouvelles modalités pour toucher un public plus nombreux.

LES ACTIONS VERS LA JEUNESSE

1 _ Arbre des naissances

Pour la neuvième année consécutive, une manifestation a été organisée pour « l'arbre des naissances » - génération 2023-, en partenariat avec Madame DOSSMANN, adjointe au Maire en compétence du développement durable et du cadre de vie. Au-delà d'une réflexion commune entre les deux compétences, la concrétisation et l'organisation de cette manifestation repose :

- Pour la compétence «développement durable- cadre de vie » : choix, commande et financement de l'arbre de l'année et des anneaux avec les prénoms, portage financier du moment de convivialité
- Pour le C.C.A.S : organisation de la manifestation en lien avec les services population et « fêtes et cérémonie », ainsi que les choix, commande et portage financier des présents offerts aux enfants.

Sur les 52 naissances de cette année référencée, 31 familles ont communiqué leur accord de principe. Seules 16 d'entre elles ont répondu favorablement à l'invitation. Le choix de commander les cadeaux pour l'ensemble des familles concernées a été retenu afin de prévoir la présence d'enfants non-inscrits au préalable.

Le choix du présent s'est porté sur l'achat d'une peluche et d'un cadre représentant un arbre de famille avec le prénom de l'enfant, ainsi que d'autres supports amovibles à personnaliser par chaque famille. Ces cadres, commandés à l'association 1001 pattes de Pierrevillers, ont été confectionnés par une bénévole. Une contribution supplémentaire du C.C.A.S. au profit d'une association locale défendant la nature, l'environnement et les animaux.

Pour l'année 2024, le budget porté par le C.C.A.S s'élève à 1.054.58€.

L'année 2025 sera l'occasion de célébrer le 10^{ème} anniversaire de cette manifestation et de retracer cette première décennie. Une dépense supplémentaire sera à envisager.

2 _ Opération « Coup de Pousse »

Pour cette année 2024, 72 jeunes nés de 2005 à 2010 ont bénéficié du dispositif « Coup de Pousse » pour leurs projets.

Le premier motif de demande reste le pack mobilité conduite (61 jeunes concernés), puis le pack études formations (7 jeunes) pour l'achat principalement d'équipement informatique.

	Montant	Nombre de bénéficiaires
Pack Mobilité Conduite	19 700€	61
Pack Etudes Formations	2 295.10€	7
Pack Culture et Sport	438€	2
Logement et aménagement	1 100€	2
TOTAL 2023	23 533.10€	72

Depuis la fin d'année 2024, nous nous efforçons de développer la communication autour de ce dispositif. En effet, la majorité des familles déposant un dossier prend connaissance de « coup de pousse » suite à l'information directe des écoles de conduite (inscription au permis de conduire). Ceci peut expliquer, en partie, le nombre élevé de mobilisation du soutien aux jeunes pour le pack mobilité.

De plus, il apparaît que de nombreuses familles ne déposent aucun dossier, par défaut de connaissance du dispositif.

Or, l'action « coup de pousse » est un dispositif phare en faveur des jeunes et mobilise chaque année une somme conséquente inscrite au budget primitif. Depuis plusieurs années, seul un pourcentage du budget calculé au prorata du nombre de jeunes potentiellement bénéficiaires est prévu. Pour l'année 2024 40% de 133 450.11€ soit 53 380.00€.

3 _ Aides financières en faveur des jeunes

Le C.C.A.S. peut soutenir financièrement les séjours en colonie de vacances, au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Marange-Silvange, en classes transplantées, ainsi que les stages sportifs ou culturels, selon les quotients familiaux.

En 2024, 8 enfants scolarisés en classe de CM2 de l'école élémentaire de La Rousse et 10 enfants scolarisés en classe de CM2 de l'école élémentaire Felix Midy ont pu avoir une aide concernant leur séjour en classe transplantée.

Les sommes respectives de 540,00€ et 750,00€ ont été versées à VTF Vacances.

4_ Boum des Jeunes

Le vendredi 28 juin 2024, près de 250 jeunes se sont inscrits et ont participé à la boum des jeunes.

Cette action est portée essentiellement par le service enfance- jeunesse.
Les CMJ participent à la soirée de la boum.

Coût budgétaire à charge du C.C.A.S. : 990.00 € (achat de pizzas)

5_ Boum d'Halloween

Cette action proposée aux enfants scolarisés en classe de CE2, CM1 et CM2 s'est déroulée le 31 octobre 2024. Les collations proposées, confectionnées et apportées par les parents, ont permis de sustenter les 95 enfants présents.

Coût de l'action : 43.77 € pour l'achat de nappage et gobelets.

LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA SANTE

1 _ Octobre Rose

Dans le domaine de la santé et de la prévention, le C.C.A.S. a poursuivi son action dans le cadre d'Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein.

En partenariat avec la Ligue contre le Cancer, le Comité Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, la ville de Bronvaux, la C.L.C.V., les C.M.J., le mois d'octobre a été animé au profit de la lutte contre le cancer.

De nombreux bénévoles, membres du Conseil d'administration et du Conseil Municipal se sont investis dans l'organisation de la journée phare du dimanche 13 octobre 2024 ; journée qui rassemblait l'organisation d'une marche avec animation aux points de rencontre référencés, d'un barbecue et la présence de stands avec des exposants de produits de bien-être.

De nombreux entrepreneurs et associations se sont mobilisés dans cette action : point de vente des objets roses, attribution de lots pour la loterie, vente de billets de loterie, rétrocession d'une partie de leurs ventes au cours du mois.

Deux bénévoles de la Ligue contre le cancer étaient présentes pour offrir des messages de prévention et d'information sur le dépistage du cancer du sein (buste de palpation).

Le service à population et C.C.A.S., dans son intégralité, a été mobilisé pendant plus d'un mois dans cette action.

Un investissement sans précédent de chacun.

La vente d'objets roses, l'organisation de la tombola et du barbecue ont permis la rétrocession d'un chèque d'un montant de 2972.76€ au profit de la Ligue contre le cancer le 20 février 2025. (500 tickets de loterie vendues pour 140 lots, une multitude d'objets roses mis en vente)

L'organisation d'Octobre rose 2025 sera envisagée en considérant le bilan de 2024 et l'impact organisationnel de l'ensemble des personnes mobilisées, partenaires, élus, membres du CA et services municipaux.

2 _ Opération Brioches de l'Amitié

En partenariat avec les acteurs locaux, le Conseil Municipal des Jeunes de Marange-Silvange, et les bénévoles, 892 brioches ont été vendues. La somme récoltée de 5 328.06€ a été reversée au profit des actions menées par l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne (A.P.E.I.-V.O.)

Sensibiliser le grand public au handicap intellectuel ou physique et collecter des fonds pour financer des actions utiles aux personnes handicapées ou à leurs familles sont les objectifs principaux de cette action.

3 _ une rose, un espoir

La section locale, « une rose un espoir » a été soutenue dans ses initiatives par la mise à disposition de la salle A.Malraux du 25 au 28 avril 2024 ; une belle manifestation et une animation d'ampleur dans notre ville.

4 _ les ateliers prévention santé

En lien avec madame WEIDER, référent de la mutuelle familiale proposée sur le territoire, plusieurs ateliers de prévention santé se sont déroulés au cours de l'année 2024 : découverte de l'aromathérapie, sophro-Yoga et le microbiote intestinal.

5_Septembre en Or –

En partenariat avec l'AREMIG (Association pour la Recherche et les Etudes dans les Maladies Infantiles Graves), le C.C.A.S. de Marange-Silvange a souhaité sensibiliser la population au cancer de l'enfant et de l'adolescent.

Pour soutenir cette action, la Mairie s'est parée de lumières dorées au cours du mois de septembre, des épingles «ruban doré » ont été proposées à la vente au prix de 4.00€ et une tirelire de collecte de fonds mise à disposition.

Une banderole et des épingles ont été achetées auprès de l'association AREMIG. Un ruban doré a été offert aux membres du Conseil d'Administration.

Coût de l'action en 2024 : 138.97€

En 2025, un travail en partenariat avec les associations et les écoles, sous couvert des adjoints en compétence, est envisagé pour une meilleure communication autour de cette action.

6_ Partenariat au profit du deuil périnatal

Pour la deuxième année consécutive, une collecte a été organisée du 1^{er} février au 1^{er} mars 2024, au profit du deuil périnatal. Suite à une initiative personnelle, un réseau national de collectes d'objets divers s'est étoffé (stylos, feutres, crayons et autres objets de papeterie en plastique ou métal, ainsi que brosses à dents, tube d'hygiène dentaire...)

Les matériaux récupérés sont destinés au recyclage ; la valorisation de ce recyclage est reversée à des associations œuvrant au profit du deuil périnatal.

2025 sera l'année de la mise en place d'une collecte pérenne en Mairie, puis à la bibliothèque, l'agence postale et dans les locaux du périscolaire.

Des ateliers ont été proposés aux enfants en bibliothèque et au périscolaire pour la confection de boîtes de collecte colorées.

La communication sur cette action se déploie avec la parution d'un article dans le quotidien local et un contact pris par un animateur de radio locale.

7_ Partenariat avec l'association French Garrison 501

La collecte de peluches au profit des enfants hospitalisés a été renouvelée sur la période du 25 novembre au 13 décembre 2024. Cette collecte s'organise en partenariat avec l'association French Garrison 501.

Plus de 400 peluches ont été remises à l'association début janvier 2025.

Cette réussite est expliquée notamment par la cession de peluches des exposants de la bourse aux jouets, ainsi que par l'installation des peluches sous le sapin de Noël. Cette initiative s'est révélée être un moyen de sensibilisation et de communication majeur.

LES ACTIONS LOGEMENT

Moselis, Vivest, Batigère et Présence Habitat sont les bailleurs publics présents sur le territoire.

Dans de nombreuses situations, madame Virginie FOURNIER, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du Logement et de l'activité économique, également Vice-Présidente du C.C.A.S., noue des relations partenariales avec les bailleurs publics, que ce soit dans le cadre d'une demande d'accès au logement ou de difficultés diverses (demande d'intervention pour des travaux, savoir habiter, ou difficultés budgétaires). Elle représente la commune en Commission d'Attribution Logement (CAL).

Commissions d'attribution logement MOSELIS

19 commissions se sont tenues avec toujours au minimum 2 logements proposés sur le parc de la commune étant diversifié du T2 au T5.

Commissions d'attribution logement BATIGERE

16 commissions se sont tenues avec entre 1 à 2 logements proposés, peu de pavillons et plus de T3 / T4 en appartement.

Commissions d'attribution logement VIVEST

15 commissions se sont tenues avec entre 1 et 3 logements proposés, quelques pavillons et du T2 au T4 en appartement.

En dehors des demandes de logement, certaines situations relevant des bailleurs ont nécessité l'intervention de la commune :

- 3 dossiers de conflits de voisinage Batigère,
- 1 dossier concernant des tensions conjugales majeures, assorties d'une demande de placement en C.H.S,
- Plusieurs dossiers de veille sur le secteur de la Marjotée (Moselis) en lien avec une problématique d'hygiène et de température d'eau chaude en sortie de canalisation,
- 3 dossiers logement insalubre dans le parc privé, dossier transféré à ADIL avec passage de l'expert attendu,
- 1 gestion de situation liée au syndrome de Diogène et risque de résiliation de bail,

- 1 accompagnement dans la gestion de dette locative avec apurement afin d'éviter une procédure d'expulsion, avec Vivest,
- 27 accompagnements pour demande de logement,
- 11 suivis dans le cadre d'une procédure de logements insalubres avec Batigère,
- 3 suivis de logements insalubres sur le parc Privé
- Une mise en demeure pour colmater une mauvaise fixation d'une antenne free à la Marjottée Moselis
- Demande de places handicapées supplémentaires à la marjottée Moselis
- Réfection de deux balcons avec de la résine à la Marjottée Moselis
- 53 demandes de logements en attente d'attribution,
- 92 % de demandes abouties concernant les demandes de logement de 2023 et 2024
- 51 attributions de logements rue du Sorbier, 43 à venir

AUTRES ACTIONS DU C.C.A.S.

1 _ Veille sociale

Durant l'année 2024, une dizaine de situations de personnes isolées ont fait l'objet d'une veille et d'accompagnement social par les agents en charge du C.C.A.S. en lien avec les acteurs médico-sociaux locaux (assistants sociaux CMS CD57, cellule APA CD 57, réseau MAÏA, réseau de santé de Metz arrondissement, hôpital, médecin traitant, DAC57 , etc.).

Les personnes suivies sont majoritairement des personnes âgées de plus de 70 ans rencontrant des problématiques différentes. Leur isolement est souvent le déclencheur de la veille sociale par les services du C.C.A.S.

Les problématiques régulières rencontrées sont :

- Des troubles importants de la mémoire ou du comportementaux (syndrome de Diogène, dégénérescence cognitive, fragilité psychologique...),
- Des difficultés dans la gestion du quotidien (paiement des factures, manque de projection budgétaire, compréhension des demandes d'organismes tiers, fourniture en énergie, démarches administratives...),
- L'organisation d'un maintien à domicile avec des prestations adaptées,
- L'inadéquation du logement,

Les recommandations proposées par les agents ne rencontrent pas toujours l'adhésion des ménages, libres de leur choix. Néanmoins, cette décision peut quelque fois nuire à la bonne évolution de la situation.

2_ Salon du Fait Main

Le salon du fait main de printemps a été reconduit en avril 2024.

Détail Recettes et Dépenses – Budget 2024

Objet	Dépenses	Recettes
Réservation des tables (48 tables x5.00€)		240.00 €
TOTAL	0.00 €	240.00 €

Cette action a été menée en partenariat avec la C.L.C.V. pour la gestion du point restauration et la présence bénévoles.

Une réflexion est menée sur le maintien de cette action, ainsi que sur celui du marché de Noël. Ces deux actions rencontrent un franc succès auprès des exposants demandeurs et de la population. Néanmoins, elles participent davantage à l'animation de la ville qu'au champ social.

3_Bourse jouets et brocafring

Menée en partenariat avec la C.L.C.V. et les C.M.J. pour la gestion de l'accueil et du point restauration, cette manifestation attire de nombreux exposants et visiteurs chaque année.

Sur un fondement de valorisation des objets de seconde main et d'une réflexion sur la surconsommation, les exposants peuvent céder leurs objets à un tarif minoré à un public soucieux de l'impact écologique ou budgétaire de leur consommation.

A compter de 2025, au regard des coûts liés à la protection du sol du COSEC, cette manifestation ne pourra plus se tenir dans cette salle.

Encaissement des réservations de stands : 562.00 € (80 stands).

RÉSULTATS 2024 et ORIENTATIONS 2025

I _ Résultats 2024

a) Section de fonctionnement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
011 – Charges à caractère général	91 475.92 €	59 667.55 €
012 – Charges de personnel	153 000.00 €	143 710.01 €
65 – Autres charges de gestion courante (aides et secours d'urgence)	67 986,00 €	31 805.93 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	36 302.10 €	14 938.18€
TOTAL DÉPENSES	348 764.02 €	250 121.67 €

Les charges à caractère général sont en diminution du fait de la suspension du service de portage de repas, de la consommation électrique du véhicule « le baladeur », , de dépenses prévues non engagées et d'une gestion sans faille du moindre denier public.

	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2023	140 577.60 €	140 577.60 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes	50 000,00 €	28 042.95 €
74 – Dotations et subventions	151 200,00 €	151 409.45 €
75 – Autres produits de gestion courante	6 500,00 €	6 638.72 €
77 - Produits exceptionnels	486.42	1 046.42€
TOTAL RECETTES	348 764.02€	327 715.14€

Le chapitre 65 retrace les jeux d'écritures entre les crédits de paiements prévus dans le cadre des autorisations d'engagement du dispositif « coup de pousse » et les dépenses réelles de l'année.

La subvention communale pour l'année 2024 s'est élevée à 150.000€.

Les régies du portage de repas et du baladeur ont quant à elles engendré une recette de 28 042.95€.

L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures comprend l'intégration du budget annexe du Portage effectué en juin 2023.

Pour l'exercice 2024, en section de fonctionnement, le delta des dépenses entre le prévisionnel et le réalisé s'élève à - 98 642.35€. Celui des recettes s'élève à + 21 048.88€.

L'exercice 2024 démontre un résultat déficitaire de – 62 984.13€. L'excédent reporté permet la lecture d'un report d'excédent de fonctionnement de 77 593.47 € pour l'année 2025.

b) Section d'investissement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
2182 – Matériel de transport	0.00€	0.00€
2183 – Matériel de bureau et informatique	0.00€	0.00€
2184 - Mobilier (projet achat frigo solidaire)	3 000,00 €	0.00€
TOTAL DÉPENSES chapitre 21 – immobilisations corporelles	3 000,00 €	0.00 €
	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
001 – Excédent d'investissement reporté	55 646.91€	55 646.41€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 302.10€	14 938.18€
10 – Dotation, fonds divers et réserves	0.00€	0.00€
13 – subvention transf.Etat et Etablissement nationaux	0.00€	0.00 €
21 – immobilisations corporelles	0.00€	0.00 €
TOTAL RECETTES	91 949.01€	70 585.09€

Le delta des dépenses entre le prévisionnel et le réalisé s'élève à 3 000.00€. Concernant le delta entre les recettes prévisionnelles et celles réalisées, il s'élève à 21 363.92€.

En investissement, l'exercice 2024 démontre un résultat excédentaire de 14 938.41€. L'excédent reporté, issu des écritures d'ordres en lien avec les amortissements et de l'intégration du budget annexe du portage de repas, amène un excédent d'investissement de 70 585.09€.

II _ Orientations 2025

L'année 2024 a de nouveau été marquée par des changements humains, avec la suspension du service de portage de repas, la fin du contrat de l'agent en place pour la gestion du service de transport « le baladeur » et le changement d'affectation de l'agent social chargé du C.C.A.S. depuis de nombreuses années.

Ces changements amènent, une nouvelle fois, une appropriation du fonctionnement du C.C.A.S., des dispositifs et des actions déployées ainsi qu'un changement de dynamique et de méthodes de travail avec le recrutement en cours du nouvel agent social.

Toutes les actions prévues se sont déroulées avec succès.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement nécessitera d'organiser des points budgétaires plus régulièrement et de questionner les dépenses de toute nouvelle action envisagée.

Pour cette année 2025, plusieurs objectifs guideront les interventions du C.C.A.S. :

- **Poursuivre et renforcer la veille et l'aide sociale :**

La consolidation des partenariats existants avec le Département, les associations dédiées, la Police Municipale et la Gendarmerie s'est développée.

Selon les situations, la rencontre des demandeurs d'aide alimentaire se poursuivra. Le C.C.A.S. reste à l'écoute de nouvelles aides à envisager en fonction des situations rencontrées. Par exemple la prise en charge potentielle pour certains seniors de leur abonnement FILIEN afin d'éviter le renoncement à ce dispositif et la mise en danger par manque de finances ou la prise en charge de nuitées d'hôtel dans des situations d'urgence (logement inhabitable, départ contraint du domicile..).

Selon les besoins d'aide ou d'accompagnement, notamment envers les administrations, l'orientation vers les Maisons France Services devient plus régulière. La prochaine ouverture de la Maison France Services de Marange-Silvange permettra aux administrés de trouver des solutions dans certaines de leurs démarches. De plus, une collaboration avec le conseiller numérique de la C.C.P.O.M. permettra la mise en place d'ateliers numériques. Sur ce même sujet, il est rappelé l'action Bus'Connect opérée en début d'année 2025 pour deux ateliers différenciés destinés à un public sénior et à un public demandeur d'emploi. Seul celui destiné au public senior a rencontré un franc succès.

Le C.C.A.S et le service à la population restent vigilants dès connaissance d'une situation qui nécessiterait une intervention sociale.

Concernant les situations inscrites dans la veille sociale, le C.C.A.S. se montre moins proactif auprès de plusieurs ménages dans la mesure où les rencontres étaient basées sur des entretiens de convivialité. L'organisation du C.C.A.S. ne permet plus ce type de visite à domicile.

En partenariat avec Mosel 'liens, dispositif chapeauté par l' A.D.M.R., la mobilisation d'une équipe citoyenne est envisagée dans le but d'aller à la rencontre des personnes éprouvées par la solitude. Un vaste travail autour du cadrage de ce projet est nécessaire avant toute communication et recherche de bénévoles.

- **Rester attentif aux ménages en situation de précarité économique ou sociale**

Le C.C.A.S est le premier maillon administratif de solidarité et doit rester vigilant, réactif et proposant dans l'évaluation et la couverture des besoins essentiels de la population. L'accompagnement vers une évolution positive de la situation sera mobilisé.

En parallèle, les permanences délocalisées des assistants sociaux du Centre Moselle Solidarités ont repris en Mairie depuis décembre 2024. Cette reprise est formalisée, dans un premier temps, sur la base d'une demi-journée par mois. Un temps de bilan est prévu pour évaluer la juste fréquence de cette permanence.

Des contacts sont pris avec des mairies organisant des séjours de vacances à un coût attractif en collaboration avec Agence Nationale des Chèques Vacances pour un public senior non imposable (ou dont l'imposition sur le revenu net, avant corrections, est inférieur ou égal à 61 euros).

En parallèle, toujours avec un portage par l'ANCV, un projet « bourse solidarité vacances » est envisagé pour d'autres types de ménages : les familles à revenus modestes, les jeunes de 16 à 25 ans au moment du séjour ou les personnes en situation de handicap ou gravement malades et leurs aidants.

- **Renforcer la prévention et le soutien des personnes confrontées à une problématique de santé :**

Le C.C.A.S. poursuivra ses actions telles qu'Octobre Rose mais il est souhaitable qu'il mette en place des leviers bien plus concrets.

La mise en place de rencontres thématiques ponctuelles animées par des intervenants extérieurs peut être envisagée. Le C.C.A.S. reste à l'écoute de toute opportunité qui serait proposée. A ce titre, au cours de l'année 2024, de nouveau partenariat se sont créés, tel celui débuté avec l'association AREMIG.

Les goûters des seniors seront ouverts aux personnes en situation de handicap, dans la mesure de leur autonomie.

Des contacts sont en cours avec la Fédération Moselle Seniors pour l'organisation d'un atelier mémoire.

- **Accroître les liens avec les habitants et entre les habitants :**

Toutes les actions existantes déployées par le C.C.A.S. favorisant le lien social seront maintenues (goûters des seniors, colis de Noël, repas des anciens, ...). Nous tenterons par ailleurs de renforcer

les actions apportant de l'animation du territoire et du bien vivre ensemble, telles les différentes collectes.

La collaboration avec le service enfance-jeunesse sera maintenue et développée. De nombreux Conseillers Municipaux Jeunes participent déjà à plusieurs actions du C.C.A.S.. Les enfants présents aux ateliers proposés à la bibliothèque ou inscrits au périscolaire ont été mobilisés pour la confection de boîtes de collecte au profit du deuil périnatal.

Prochainement, les adolescents inscrits au club Ados s'intégreront à la prochaine action « une rose, un espoir ».

Une restauration sera prochainement proposée à un public senior ou en situation de handicap dans une salle adaptée au sein des deux restaurations scolaires (« *et si on mangeait ensemble* »). De même, des temps d'activités en autonomie ou avec les enfants, seront proposés (« *et si on partageait un moment ensemble* »).

- **Soutenir la jeunesse :**

Le C.C.A.S. poursuivra le dispositif « Coup de Pousse » pour lequel une communication plus importante sera progressivement envisagée.

Lorsque la réorganisation du C.C.A.S. sera efficiente, une rencontre et un échange plus personnalisé avec chaque jeune pourrait être envisagée.

Le budget 2025

I _ Section de fonctionnement

A) Dépenses

De manière générale et dans le cadre des orientations présentées ci-dessus, les dépenses devront être maîtrisées pour respecter les lignes prévisionnelles du budget primitif.

011 / Charges à caractère général

Plusieurs lignes budgétaires liées au fonctionnement même de la structure et de ses services seront en diminution ou ne seront plus abondées. Cet état est expliqué par la suspension du service de portage de repas et l'acquisition d'un véhicule électrique pour le transport « le baladeur » (contrat de prestation de services, assurances, téléphone, carburant, fournitures de petit équipement).

L'abondement d'une ligne « électricité » remplacera celui de la ligne « carburant ».

L'enveloppe allouée aux « Fêtes et cérémonies » couvre l'ensemble des dépenses nécessaires pour la réalisation des actions annuelles telles qu'Octobre Rose, la Cérémonie des anniversaires de mariage, les repas des seniors (...). La maîtrise du budget nécessitera une vigilance régulière sur la consommation de la provision.

Il en sera de même pour la ligne « alimentation » recouvrant notamment les dépenses liées aux goûters et aux colis des seniors (sachant que le budget réalisé sur cette ligne en 2024 comprend une dépense en lien avec l'achat de pain au titre du portage de repas pour un montant de 661.96€).

Le projet d'édition d'un livret sénior, afin de recenser l'ensemble des services proposés aux seniors et les numéros utiles (Pôle autonomie, Police municipale, Urgences, ...), reste d'actualité. Afin de respecter la maîtrise des dépenses, une publication pourrait être élaborée en lien avec le service communication.

Concernant les autres services extérieurs, des rencontres thématiques ponctuelles pour un public plus varié seront privilégiées aux ateliers nécessitant un investissement des personnes sur plusieurs séances. Néanmoins, la recherche d'animations gratuites reste privilégiée pour une meilleure maîtrise du budget.

012 – Charges de personnel

Les changements opérés en matière de personnel engendrent une réduction des ETP et des charges inhérentes.

042 – Dotations aux amortissements et provisions

La nouvelle nomenclature M57 prévoit la possibilité de réaliser une dotation aux amortissements prorata temporis et non plus annuelle comme la M14. Concrètement, la dotation aux amortissements peut se faire dès la mise en fonction du bien générateur et non plus au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Cette solution entraîne des calculs de proratisation qui au regard des montants en investissement réalisés par le C.C.A.S. ne semblent pas justifiés. Il est proposé de rester sur le fonctionnement utilisé jusqu'à présent.

Pour rappel, les dotations aux amortissements intégrées au budget annexe, clôturé en décembre 2021, n'ont pas été répercutées au budget général. Les annuités de 2022 et de 2023 (21 363,92€) ont été portées au budget primitif 2024, et devaient être rattrapées en plus des dotations de l'année (14 938,18€). Néanmoins, les écritures comptables adéquates ont été omises. Cette situation explique le delta entre les sommes inscrites au budget primitif 2024 et la dépense effective issue du compte administratif. Cette nécessaire régularisation est formalisée dans le budget primitif 2025.

65 – Autres charges de gestion courante

La ligne « secours d'urgence » sera abondée à hauteur de 5 000.00€ dans l'éventualité des sollicitations d'aides alimentaires ou autre aide en urgence. L'arrivée de nouvelles familles, suite à la construction des nouveaux logements Vivest peut engendrer une augmentation des demandes d'aides.

Concernant le dispositif « Coup de Pousse », 503 jeunes nés entre 2006 et 2011 peuvent prétendre à une aide en 2025. Si l'ensemble de ces jeunes demandait à débloquer ses acquis, cela représenterait une dépense de 136 412.00€. Or, depuis 2015, l'effectivité des demandes montre une dépense en deçà de 20 000 €. En 2024, cependant, elle s'est élevée à 23 533.10€. Pour 2025, l'inscription budgétaire retenue est de 46 000.00€.

Enfin, les dépenses en lien avec les demandes de subventions seront réduites conformément aux attentes des membres du Conseil d'Administration souhaitant une évaluation et une gestion plus rigoureuse des demandes de subventions en lien avec la nouvelle procédure mise en place.

B) Recettes

La recette principale du budget du C.C.A.S., constituée de la subvention municipale, s'élèvera à 158.500.00€, représentant une augmentation de subvention d'un peu plus de 5%.

Les recettes des deux régies résiduelles du CCAS peuvent fluctuer.

70 – Redevances à caractère social

Pour l'année 2025, seule la régie 14 relative au service « le baladeur » sera approvisionnée sur cette ligne, du fait de la suspension du service portage de repas.

75 - Autres produits de gestion courante

Cette ligne correspond aux dépôts effectués dans le cadre de la régie 13, régie qui permet l'encaissement des recettes perçues lors des manifestations du C.C.A.S. : location des tables pour la Broc à Fringues, tombola et vente de produits Octobre Rose (...). Le montant de l'inscription au budget primitif 2024 sera reconduit pour 2025.

II _ SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses

21 – Immobilisations corporelles

Une participation du C.C.A.S. à hauteur de 58 500.00€ sera retranscrite au BP 2025 concernant l'implantation d'un espace extérieur dédié aux familles dans le cadre de la volonté de développer le lien social et l'ouverture vers l'extérieur.

B) Recettes

Le chapitre 40 présente l'ensemble des opérations d'ordre, y compris celles du précédent budget annexe. Les deux annuités rattrapées de 2022 et 2023 se rajoutent à celle de 2025 pour un montant total de 33 902.10€.

Le chapitre 10 met en lumière le montant du fond de compensation de la TVA pour un montant global de 5 102.44€ suite à l'achat du véhicule électrique et de matériel informatique opéré en 2023.

Conclusion

Le présent rapport d'orientation budgétaire retrace essentiellement les actions du C.C.A.S. ayant une répercussion sur le budget, que ce soit en dépenses ou en recettes.

Toutes ces actions valorisées nécessitent une dynamique humaine diversifiée tant au niveau de leur élaboration et leur mise en œuvre, qu'en terme de présence physique lors des actions menées. Les membres du Conseil d'Administration, les bénévoles, les associations, et les organisations partenaires sont régulièrement sollicités.

Qu'ils en soient tous remerciés ; sans eux de nombreuses actions ne seraient possibles.

Pour 2025, le C.C.A.S. poursuivra ses actions auprès de l'ensemble de la population, familles, personnes isolées, personnes âgées ou en situation de handicap dans de nombreuses démarches non évoquées dans ce rapport d'orientations budgétaires.

Enfin, il est à noter que la finalité de l'ensemble des missions du C.C.A.S. est en lien avec le mieux vivre ensemble.

Le C.C.A.S. sera particulièrement vigilant aux effets de la situation conjoncturelle globale.